

**PROCÉDURE
ACCÉLÉRATION SCOLAIRE**



LIP article 241.1
Directives relatives à l'application du Régime pédagogique sur le passage scolaire d'un niveau

DOCUMENT DESTINÉ AUX PARENTS

RESPONSABLE DE LA PROCÉDURE :	SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECTEUR JEUNES ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES
-------------------------------	--

MISE À JOUR
14 DÉCEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
1. CLIENTÈLE VISÉE	5
2. FACTEURS CONSIDÉRÉS À L'ÉTUDE DE DOSSIER (ENTRE AUTRES ET DE FAÇON NON EXCLUSIVE)	5
3. ACHEMINEMENT DE LA DEMANDE.....	5
4. PROCÉDURE DE LA DEMANDE D'ACCÉLÉRATION SCOLAIRE	5
5. ÉVALUATION DE L'ENFANT	5
6. ÉVALUATION DU DOSSIER	6
7. EXIGENCES RELATIVES À LA DEMANDE.....	6
8. RÉVISION DE DOSSIER	6
9. DROIT D'APPEL.....	6
10. CONSERVATION DES DOSSIERS.....	6
11. PERSONNES SUSCEPTIBLES DE RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS DES PARENTS.....	7
12. ÉCHÉANCIER DE LA DEMANDE D'ACCÉLÉRATION SCOLAIRE	7
13. RÉSUMÉ DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS SELON QUI FAIT LA DEMANDE :	8
ANNEXES	9
Les 12 principes	10
Annexe 1 Demande d'accélération scolaire pour le parent - Autorité parentale	12
Annexe 2 Demande d'accélération scolaire enseignant	15

INTRODUCTION

L'article 13 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire désigne les centres de services scolaires comme étant habilités à accorder une accélération scolaire.

Régime pédagogique article 13 :

Le passage du primaire au secondaire s'effectue après 6 années d'études primaires ; il peut toutefois s'effectuer après 5 années d'études primaires si l'élève a atteint les objectifs des programmes d'études du primaire et a acquis suffisamment de maturité affective et sociale.

Il appartient au centre de services scolaire qui assume la responsabilité de l'enseignement primaire d'un élève de déterminer si cet élève a satisfait aux exigences du primaire.

Le présent document porte une attention particulière aux demandes d'accélération scolaire en raison d'un risque de préjudice grave qu'un enfant pourrait subir s'il ne fréquentait pas un niveau supérieur.

Avant de rendre une décision dans chacun des dossiers soumis, le Centre de services scolaire Harricana (CSSH) s'assurera que tous les documents requis ont été fournis par les parents et que toutes les évaluations demandées ont été réalisées. Un jugement équitable pour tous sera rendu dans le respect des échéances.

Par ailleurs, la politique de réussite éducative (gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017) mentionne que:

« La réussite éducative couvre les trois grands vecteurs de la mission de l'école québécoise : instruire, socialiser, qualifier. Elle englobe la réussite scolaire, mais va au-delà de la diplomation et de la qualification en tenant compte de tout le potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, cognitives, affectives, sociales et physiques, et ce, dès le plus jeune âge. » p. 28.

« Cette vision de la réussite éducative signifie de prendre en considération de multiples réalités qui touchent, notamment : les élèves doués, qui peuvent éprouver des difficultés à maintenir leur intérêt et leur motivation à apprendre et à réussir à la hauteur de leur potentiel » p. 27.

Le présent document a pour objectif de préciser les modalités de gestion lors de demandes d'accélération scolaire.

1. CLIENTÈLE VISÉE

Cette information s'adresse particulièrement aux parents ou aux titulaires de l'autorité parentale désireux de faire une demande d'accélération scolaire.

L'élève présente une grande aisance d'apprentissage accompagné ou non d'une altération significative de son fonctionnement (social, affectif, comportemental et/ou apprentissage).

2. FACTEURS CONSIDÉRÉS À L'ÉTUDE DE DOSSIER (entre autres et de façon non exclusive)

- L'élève désire accélérer sans pression induite de la part des parents ou des enseignants et cela répond à des besoins d'apprentissage non comblés ;
- L'élève maîtrise les contenus et développe les compétences attendues dans les deux matières principales (français et mathématique) à un rythme d'apprentissage élevé ;
- L'élève présente une capacité d'adaptation socio-affective suffisante pour vivre la transition ;
- Il existe un consensus entre les personnes impliquées au regard du saut de classe.

3. ACHEMINEMENT DE LA DEMANDE

Les parents ou les titulaires de l'autorité parentale doivent compléter la demande d'accélération scolaire pour les parents – autorité parentale (annexe 1) et le remettre à la direction de son école (courriel ou papier). Cette dernière débutera le processus (en fournissant toute information pertinente aux parents) et en informant la direction du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires par courriel en y ajoutant le formulaire de demande du parent.

Pour tout support, le parent pourra se référer aux personnes-ressources suivantes :

Coordonnatrice en adaptation scolaire : Madame Catherine Sigouin

Courriel : catherine.sigouin@csharricana.qc.ca

Téléphone : (819) 732-6561 poste 2265

Conseiller pédagogique en adaptation scolaire : Monsieur Éric Forget

Courriel : eric.forget@csharricana.qc.ca

Téléphone : (819) 732-6561 poste 5155

4. PROCÉDURE DE LA DEMANDE D'ACCÉLÉRATION SCOLAIRE

Dès la réception de la demande par la direction de l'école, l'équipe du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires enclenche le processus d'analyse avec les intervenants concernés.

L'unité responsable de la finalité de ce processus est le comité des études de classement du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires.

5. ÉVALUATION DE L'ENFANT

Les parents ou les titulaires de l'autorité parentale n'auraient pas à fournir une évaluation psychologique ou neuropsychologique pour leur demande de saut de classe. Toutefois, le comité multidisciplinaire des études de classement de l'équipe du Service de l'enseignement et des services complémentaires secteur jeunes se réserve le droit d'en faire la demande aux parents ou aux titulaires de l'autorité parentale dans une situation où la décision finale nécessiterait cette exigence afin d'éviter un préjudice à l'élève. Cette évaluation devra être faite en pratique privée aux frais des parents ou des titulaires de l'autorité parentale.

6. ÉVALUATION DU DOSSIER

Le comité multidisciplinaire des études de classement de l'équipe du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires sera chargé de l'étude des dossiers.

Facteurs considérés à l'étude du dossier :

- L'élève désire accélérer sans pression induite de la part de l'autorité parentale ou des enseignants et cela répond à des besoins d'apprentissage non comblés ;
- L'élève maîtrise les contenus et développe les compétences attendues dans les deux matières principales (français et mathématique) à un rythme d'apprentissage élevé ;
- L'élève présente une capacité d'adaptation socio-affective suffisante pour vivre la transition ;
- Il existe un consensus entre les personnes impliquées au regard du saut de classe.

7. EXIGENCES RELATIVES À LA DEMANDE

La demande devra être discutée en comité multidisciplinaire de l'école en premier lieu, et devra être accompagnée des documents suivants :

- La demande d'accélération scolaire pour les parents – autorité parentale (annexe 1) complétée et signée par les deux parents ;
- La demande d'accélération scolaire pour l'enseignant (annexe 2) complétée et signée par l'enseignant titulaire et la direction de l'école ;
- Des évaluations formelles en français et en mathématiques sélectionnées par le comité pourraient être exigées ;
- Une rencontre entre l'élève et le psychologue du secteur pourrait être nécessaire. Dans ce cas, l'autorisation parentale sera demandée par le professionnel ;
- Un rapport d'évaluation en psychologie ou en neuropsychologie pourrait être demandé.

La décision du comité des études de classement sera soumise à la direction du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires. Par autorisation, en délégation de pouvoir, le dossier sera accepté ou refusé. La réponse officielle sera communiquée par écrit aux parents ou titulaire de l'autorité parentale par la direction du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires et transmise à la direction de l'école. Cette dernière déposera la réponse officielle dans le dossier complémentaire de l'élève.

8. RÉVISION DE DOSSIER

Sur demande écrite des parents ou des titulaires de l'autorité parentale auprès de la direction du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires, le comité pourrait réviser un dossier à la condition que des éléments nouveaux soient de nature à modifier la décision.

9. DROIT D'APPEL

Les parents ou les titulaires de l'autorité parentale dont la demande a été refusée peuvent, en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique, demander au conseil d'administration du centre de services scolaire de réviser cette décision. La procédure pour une telle demande de révision est décrite aux articles 10, 11 et 12 de cette loi.

10. CONSERVATION DES DOSSIERS

Les données contenues dans les dossiers étant confidentielles, le CSSH assure aux parents ou aux titulaires de l'autorité parentale qu'elle est dotée d'un système de conservation des dossiers ainsi que de procédures de sécurité assurant la confidentialité. Une copie des rapports d'évaluation psychologique ou neuropsychologique sera conservée dans les dossiers du service de psychologie du CSSH, selon les normes et modalités du code de déontologie de l'Ordre des psychologues du Québec.

11. PERSONNES SUSCEPTIBLES DE RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS DES PARENTS

Coordonnatrice en adaptation scolaire : Madame Catherine Sigouin
Courriel : catherine.sigouin@csharricana.qc.ca
Téléphone : (819) 732-6561 poste 2265

Conseiller pédagogique en adaptation scolaire : Monsieur Éric Forget
Courriel : eric.forget@csharricana.qc.ca
Téléphone : (819) 732-6561 poste 5155

12. ÉCHÉANCIER DE LA DEMANDE D'ACCÉLÉRATION SCOLAIRE

- 12.1. Faire parvenir le formulaire de demande d'accélération scolaire à la direction de l'école par courriel ou directement à l'école.
- 12.2. Tous les documents nécessaires à la demande d'accélération scolaire devront être acheminés au CSSH avant le 1^{er} mars¹ de la présente année, sans quoi le dossier pourrait être traité qu'à l'année suivante.
- 12.3. Étude des dossiers par le comité multidisciplinaire du CSSH à la fin mars (la demande sera traitée seulement si l'ensemble des documents nécessaires sont disponibles au moment de l'analyse du dossier).
- 12.4. Recommandation à la direction du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires par écrit de la décision du comité multidisciplinaire pour chacune des demandes au mois d'avril.
- 12.5. À la suite de l'approbation de la direction du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires en délégation de pouvoir, l'information de la décision relative à leur demande d'accélération scolaire est transmise par écrit aux parents ou aux titulaires de l'autorité parentale ainsi qu'à la direction de l'école.

¹ Exceptionnellement, une demande d'accélération scolaire pourrait être déposée plus tard que le 1^{er} mars. Si les raisons invoquées sont jugées acceptables et que le dossier est complet, il pourra être étudié. Cependant, les délais prévus pour recevoir la décision finale du CSSH seront conséquemment retardés et tributaires de l'organisation scolaire (places restantes dans les groupes) déjà adoptée depuis le mois d'avril. Le comité multidisciplinaire recommande fortement que l'accélération scolaire soit effective avant le début des classes afin de permettre une transition harmonieuse favorisant la réussite éducative de l'élève.

13. RÉSUMÉ DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS SELON QUI FAIT LA DEMANDE :

Parent :

- Remplir le formulaire (Annexe 1) et fournir toute information pertinente ;
- Autoriser une rencontre de l'élève avec le psychologue du secteur (au besoin).

Enseignants/Enseignantes :

- Remplir le formulaire (Annexe 2) et le remettre à sa direction ;
- Confirmer le rendement de l'élève en mathématique et en français ;
- Fournir toute information pertinente.

Direction de l'école :

- Transmettre toute information pertinente aux parents et à l'équipe-école ;
- Distribuer les annexes ;
- Planifier la présentation du dossier au comité multidisciplinaire concerné ;
- Acheminer les formulaires au Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires.

Comité multidisciplinaire du secteur :

- Analyser la demande ;
- Assurer un suivi de l'élève pour une transition structurée et connue.

Équipe des services éducatifs et complémentaires :

- Analyser la demande ;
- Émettre la recommandation.

ANNEXES

Les 12 principes de l'accélération scolaire

-1-

L'accélération scolaire tu envisageras

comme toute autre forme d'enrichissement

Ce premier principe rappelle que toutes les mesures accélératrices ont pour objectif premier d'enrichir le vécu scolaire de ceux/celles qui en bénéficient, et ce en compressant ou escamotant le curriculum régulier.

-2-

Aux objections tu répondras

calmement, sûrement et intelligemment

Des objections il y en aura de toutes parts, puisque, en dépit de preuves empiriques quasi unanimement favorables, toutes les formes d'accélération scolaire demeurent très controversées. Toutefois, je ne connais aucune objection pour laquelle il n'y ait pas une réponse ad hoc dans les écrits.

-3-

À tous les ordres d'enseignement tu y songeras

car elle y est possible indifféremment

Il existe des mesures accélératrices pour le préscolaire (entrée précoce), pour le primaire (ex. sauts de classes, classes fusionnées) pour le secondaire (ex. classes fusionnées, tutorat, crédits sur examens) et même pour le collégial (tutorat, crédits sur examen).

-4-

Le désir de l'enfant tu vérifieras

car c'est le critère le plus important

Peut-être aurais-je dû le placer au premier rang! Ce principe s'applique quel que soit l'âge de l'enfant, même pour le préscolaire. Le désir de l'enfant de progresser à son rythme (accélééré) constitue une des meilleures garanties de succès de toute accélération scolaire.

-5-

Le talent tu rechercheras

mais pas dans les résultats scolaires exclusivement

Il arrive que certains élèves intellectuellement doués ne réussissent pas à un niveau très élevé parce que le rythme trop lent de l'enseignante les a conduits à « décrocher » sur le plan motivationnel. Il se pourrait alors qu'une démarche accélératrice réveille cette motivation (voir le commandement 4).

-6-

L'accélération radicale tu exploreras

si le talent le justifie évidemment

On nomme « accélération radicale » toute progression qui équivaut à 2 degrés scolaires ou plus. Il existe aux USA des programmes de passage au collégial ("collège" américain) qui proposent des sauts de 3 et même 4 degrés scolaires (ex. le programme de l'Université de Washington à Seattle réveille cette motivation). (Voir le principe 4).

-7-

À tout jeune tu ne la refuseras qui aura accéléré précédemment

Ce principe s'applique particulièrement bien aux bénéficiaires d'une entrée précoce au préscolaire ou au primaire, car ils n'ont que quelques mois de moins que la moyenne des autres élèves. Certains de ces jeunes, parmi les plus précoces, pourraient répéter l'expérience s'ils le désirent bien sûr (commandement 4).

-8-

Le personnel tu sensibiliseras en acceptant leurs résistances patiemment

Il s'agit d'une répétition de second principe, mais qui s'applique ici aux enseignantes directement impliquées en tant que « réceptrice » d'un/e élève accélérant/e. Il est important de prendre le temps nécessaire pour expliquer les bienfaits de la démarche afin de créer un climat d'accueil positif.

-9-

L'accélération en groupe tu favoriseras pour faciliter l'intégration socialement

Il peut s'agir aussi bien de petits groupes de quelques élèves qui formeront entre eux un groupe de support, que de classes complètes participant à un programme de classes fusionnées (ex. compléter les classes de 5^e et 6^e primaires en un an).

-10-

Le saut brusque tu éviteras en assurant un « coussin » suffisant

Le coussin en question peut être offert aussi bien avant l'accélération (ex. cours d'été ou lectures préparatoires) qu'après cette démarche, par exemple en vérifiant les notions non maîtrisées, tout en sachant que les aptitudes élevées de l'élève permettront une récupération rapide de ces notions.

-11-

Une porte ouverte tu laisseras à la rétrogradation en tout temps

Toute démarche accélératrice devrait être considérée « à l'essai », et l'élève devrait être clairement informé – et rassuré – à l'effet que les autorités n'hésiteraient aucunement à permettre le retour dans la classe de départ si l'élève constate qu'il peine à suivre le rythme du groupe d'accueil. Tous les efforts possibles devraient être faits pour minimiser l'inévitable atteinte à l'estime de soi que causerait une rétrogradation. Ce problème amène bien des autorités scolaires à rendre plus difficile l'accès aux mesures accélératrices de façon à réduire au minimum les éventuels cas de rétrogradation.

-12-

Du support des parents tu t'assureras en surveillant leurs pressions attentivement

Plusieurs parents sont souvent tout aussi réticents que le personnel scolaire devant une mesure accélératrice, même si l'enseignante en fait la recommandation. La sensibilisation est donc tout autant nécessaire avec eux qu'avec le personnel scolaire. À l'inverse, on retrouve des parents qui « poussent » littéralement leur enfant vers l'accélération, sans porter suffisamment attention des doutes sérieux sur l'opportunité de cette mesure.

Source : Extrait de : Gagné, F. (1986). Douance, talent et accélération : du préscolaire à l'université, pp. 282-283. Montréal, QC : Centre éducatif et culturel

ANNEXE 1

DEMANDE D'ACCÉLÉRATION SCOLAIRE POUR LE PARENT – AUTORITÉ PARENTALE

Veuillez répondre à toutes les questions, signer le formulaire et le retourner à la direction de votre école avec tous les documents requis.

Nom et prénom de l'enfant :	
Date de naissance :	
École :	
Niveau actuel:	
Nom de l'enseignant :	

1. Quels sont les motifs de cette demande d'accélération scolaire pour votre enfant ?

2. En quoi votre enfant serait-il pénalisé si l'accélération scolaire n'était pas accordée?

3. Votre enfant est-il informé de cette demande d'accélération scolaire ? Si oui, qu'en pense-t-il ?

PROFIL DE L'ENFANT

Décrivez votre enfant sur le plan du fonctionnement intellectuel :

Décrivez votre enfant sur le plan du fonctionnement scolaire (rendement scolaire) :

Décrivez votre enfant sur le plan du fonctionnement affectif / comportemental :

Décrivez votre enfant au plan du fonctionnement social (relations interpersonnelles avec les pairs et les adultes) :

Quelles sont les forces, talents et aptitudes de votre enfant ?

Quels sujets passionnent votre enfant ?
Quels sont les défis (difficultés) de votre enfant ?
Quelles sont ses activités, passe-temps préférés ?
Autres informations jugées pertinentes ?

Joindre le rapport d'évaluation en psychologie (ou neuropsychologie) à cette demande ou préciser la date à laquelle le rapport sera disponible. Date : _____

J'autorise le Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires à transmettre les informations concernant la demande d'accélération scolaire au comité d'études de classement. J'autorise les membres du comité à échanger des informations avec le personnel concerné de l'équipe-école.

Oui Non

Les deux parents sont en accord avec la demande d'accélération scolaire

Signature du parent ou de l'autorité parentale

Date

Signature de la direction

Date

ANNEXE 2 DEMANDE D'ACCÉLÉRATION SCOLAIRE ENSEIGNANT

Veillez répondre à toutes les questions, signer le formulaire et le retourner à la direction de votre école avec tous les documents requis.

Nom et prénom de l'enfant :	
Date de naissance :	
École :	
Niveau actuel:	
Nom de l'enseignant :	

1. Quels sont les motifs de cette demande d'accélération scolaire ?

2. En quoi l'élève serait-il pénalisé si l'accélération scolaire n'était pas accordée?

3. Avez-vous des inquiétudes par rapport à cette demande d'accélération scolaire ?

PROFIL DE L'ÉLÈVE

HABILETÉS INTELLECTUELLES/COGNITIVES

Cochez les éléments qui décrivent le mieux l'élève

- Comprends et apprends plus rapidement que les autres enfants de son âge
- Capable de retenir une plus grande quantité de connaissances
- Démontre une grande mémoire
- Possède un vaste bagage d'informations sur certains sujets
- Développement précoce et remarquable du langage
- Utilise un langage élaboré, structuré, un vocabulaire recherché
- Communique très clairement ses idées
- Présente une grande curiosité
- Pose des questions inattendues ou inhabituelles pour son âge
- Grande capacité d'attention et de concentration
- Haut niveau de créativité et d'innovation
- Présente un grand sens de l'observation / du détail
- Utilise des stratégies efficaces pour résoudre des problèmes
- Démontre une pensée critique
- Démontre un raisonnement logique pour trouver des solutions
- Grande capacité d'abstraction
- Démontre une grande imagination
- Résous des problèmes avec une façon de penser non traditionnelle

Autres informations jugées pertinentes :

RENDEMENT SCOLAIRE
<input type="checkbox"/> Se situe dans les 20% supérieurs de son groupe en français et en mathématique <input type="checkbox"/> Aisance d'apprentissage <input type="checkbox"/> Attitudes positives par rapport aux apprentissages et à l'école en générale <input type="checkbox"/> Démontre de l'enthousiasme et de l'intérêt par rapport aux tâches présentées <input type="checkbox"/> Valorise les apprentissages scolaires <input type="checkbox"/> Exécute rapidement et correctement les travaux demandés <input type="checkbox"/> Est facilement ennuyé par des tâches faciles ou routinières et la répétition <input type="checkbox"/> Motivé à bien faire <input type="checkbox"/> Tendance au perfectionnisme <input type="checkbox"/> Aime relever des défis <input type="checkbox"/> Capacité d'apprentissage autonome
Autres informations jugées pertinentes :

HABILETÉS SOCIOAFFECTIVES
<input type="checkbox"/> Démontre du leadership auprès de ses pairs <input type="checkbox"/> S'entend plus facilement avec les adultes ou des enfants plus âgés <input type="checkbox"/> Fais preuve de maturité <input type="checkbox"/> Travaille efficacement en équipe <input type="checkbox"/> Résous facilement des conflits interpersonnels <input type="checkbox"/> Se fait facilement des amis (facilité d'intégration) <input type="checkbox"/> Démontre une forte empathie envers les autres <input type="checkbox"/> Joue de façon coopérative avec les autres enfants <input type="checkbox"/> Exprime facilement ses émotions <input type="checkbox"/> Démontre un sens élevé de la justice, de la morale et de l'équité <input type="checkbox"/> Sens de l'humour <input type="checkbox"/> Aime les responsabilités <input type="checkbox"/> Leader naturel <input type="checkbox"/> Assurance et confiance en soi <input type="checkbox"/> Démontre un plus grand niveau d'autonomie que les autres jeunes de son groupe d'âge
Autres informations jugées pertinentes :

Quels sont les forces, talents et aptitudes de l'élève :

Quels sont les défis (difficultés) de l'élève :

Signature de l'enseignant

Date

Signature de la direction

Date



**Centre
de services scolaire
Harricana**

Québec 